

DEPARTEMENT DE LA REUNION
VILLE DU PORT



Nombre de conseillers
en exercice : 39

A l'ouverture de la séance

Nombre de présents : 29
Nombre de représentés : 04
Nombre de votants : 33

OBJET

Affaire n° 2020-097

**VENTE DES PARTS SOCIALES
DETENUES PAR LA VILLE AU
CAPITAL DE LA CAISSE
REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE
MUTUEL DE LA REUNION
(CRCAMR)**

NOTA : le Maire certifie que :

- la convocation du Conseil Municipal a été faite le 28 septembre 2020 et affichée le 29 septembre 2020.

- le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le :

**EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du mardi 6 octobre 2020

L'AN DEUX MILLE VINGT, le mardi six octobre, le Conseil Municipal de Le Port s'est réuni en mairie, après convocation légale sous la présidence de M. Olivier Hoarau, Maire.

Secrétaire de séance : Mme Annick Le Toullec 1^{ère} adjointe.

Étaient présents : M. Olivier Hoarau Maire, Mme Annick Le Toullec 1^{ère} adjointe, M. Armand Mouniata 2^{ème} adjoint, Mme Jasmine Béton 3^{ème} adjointe, M. Bernard Robert 4^{ème} adjoint, Mme Karine Mounien 5^{ème} adjointe, M. Wilfrid Cerveaux 6^{ème} adjoint, Mme Mémouna Patel 7^{ème} adjointe, M. Mihidoiri Ali 8^{ème} adjoint, Mme Bibi-Fatima Anli 9^{ème} adjointe, M. Guy Pernic 10^{ème} adjoint, Catherine Gossard 11^{ème} adjointe, M. Jean-Paul Babef, M. Franck Jacques Antoine, M. Henry Hippolyte, M. Jean-Max Nages, Mme Claudette Clain Maillot, M. Fayzal Ahmed Vali, Mme Danila Bègue, M. Alain Iafar, Mme Brigitte Laurestant, M. Zakaria Ali, Mme Sophie Tsiavia, M. Patrice Payet, Mme Véronique Bassonville, M. Didier Amachalla, Mme Barbara Saminadin, Mme Paméla Trécasse, Mme Aurélie Testan, Mme Annie Mourgaye.

Absents représentés : M. Jean-Claude Adois (par M. Didier Amachalla), Mme Garcia Latra Abélard (par M. Armand Mouniata 2^{ème} adjoint), Mme Honorine Lavielle (par Mme Jasmine Béton 3^{ème} adjointe), Mme Firose Gador (par Mme Annie Mourgaye).

Arrivée (s) en cours de séance : Mme Claudette Clain Maillot à 17h10, Mme Karine Mounien à 17h17, M. Bernard Robert à 17h37.

Départ (s) en cours de séance : Néant.

Absents : Mme Gilda Bréda, M. Sergio Erapa, M. Patrice Casimir, M. Bertrand Fruteau.

.....
.....

LE MAIRE

Olivier HOARAU

Affaire n°2020-097

**VENTE DES PARTS SOCIALES DETENUES PAR LA VILLE AU CAPITAL DE LA
CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL DE LA REUNION
(CRCAMR)**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et particulièrement son article L. 2253-1,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable aux communes,

Vu l'avis favorable de la commission « Finances et Affaires Générales » du 23 septembre 2020,

Vu le rapport présenté en séance le 6 octobre 2020 relatif à la cession des parts sociales détenues au capital de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de La Réunion,

Après avoir délibéré et à la majorité (2 abstentions : Mme Annie Mourgaye, Mme Firose Gador),

DÉCIDE

Article 1 : d'approuver la vente de 378 parts sociales détenues par la Ville au capital de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de La Réunion (CRCAMR), pour un montant de 578,34 €, et de procéder aux écritures de régularisation,

Article 2: d'autoriser le Maire ou tout adjoint habilité à signer les actes correspondants à cette affaire.

**POUR EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE**

